

DECISION DU MAIRE N° 2026-014D

**Demande de subvention au Conseil départemental 13
Aide à la TRANSITION ECOLOGIQUE BIODIVERSITE 2026**

Le Maire de la Commune de Saint-Cannat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2026-005 du 22 mars 2026 portant délégation de pouvoir du conseil municipal à Monsieur le Maire, **et notamment son alinéa n°26**,

CONSIDERANT qu'il est de bonne administration de solliciter des subventions d'investissements à divers partenaires institutionnels publics,

CONSIDERANT que chaque investissement présenté ci-dessous a une valeur inférieure à 125.000€ HT et qu'il peut donc être procédé à des demandes de subvention par Décision du maire, en lieu et place d'une Délibération du conseil municipal,

Le Conseil départemental des Bouches du Rhône dispose d'une politique d'aide aux communes via divers programmes de subventions.

Notamment, dans le cadre de l'Aide à la Transition Ecologique- Biodiversité l'achat de pigeonniers contraceptifs peut être financé à 60% par le Département.

	Désignation	Coût € HT	Département l'Aide à la Transition Ecologique- Biodiversité 60%	Autofinancement communal 30% minimum
1	Achat de 2 pigeonniers contraceptifs	27 811,66€	16 687,00€HT	11 124,66€HT

Planning prévisionnel de réalisation

L'achat des pigeonniers contraceptifs, seront réalisés 4^{ème} trimestre 2026

DECIDE :

- De solliciter le conseil départemental 13 pour l'attribution de subvention au titre de l'Aide à la Transition Ecologique- Biodiversité 2026, pour l'achat présenté ci-dessus, à un taux de 60%, pour un montant total d'investissements de 27 811,66€ HT et une subvention de 16 687,00€ HT,
- De s'engager à respecter les conditions de financement du département,

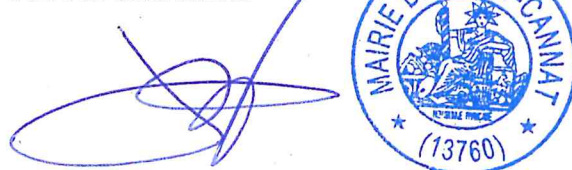
Acte rendu exécutoire après envoi en

Sous-Préfecture le : **16 JUIN 2026**

Publié le : **16 JUIN 2026**

Fait à saint Cannat le, **12/06/2026**

Joël LEVI VALENSI
Maire de Saint Cannat



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer



Imprimer



Imprimer l'acte avec le tampon AR



Envoyer

2026-014D

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-06-16T13-41-05.02 (MI270500865)

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20260612-2026-014D-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Demande de subvention au Conseil départemental 13 -
Aide à la transition écologique biodiversité 2026

Date de décision : 12/06/2026



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2026-014D SubventionCD13 pigeonniers.doc.PDF](#) Multicanal : Non

Annuler

Classer

Préparé
Transmis
Accusé de réception

Date 16/06/26 à 13:41
Date 16/06/26 à 13:41
Date 16/06/26 à 13:46

Par [ELSENHEIMER Sophie](#)
Par [ELSENHEIMER Sophie](#)